

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 Juin 2015 – 20 H 15

L'an deux mil quinze, le seize du mois de juin, à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de MARSAC, sous la présidence de Mme DE BASQUIAT, Maire.

Date de la convocation : 09 JUIN 2015.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

PRESENTS : De BASQUIAT Marie-Jeanne, DUCLOUX Louis, DUMAS Daniel, VALADEAU Jean-François, CERBELOT Valentine, GIRARD Josette, BOUCHER Marie-Claire, MALABRE Christian, MOREAU Christian, NOËL Jean-Louis, MERIGAUD Michel et DENIS Monique

ABSENTS EXCUSES : PATEYRON Guy et JANOUEIX Géraldine

ABSENT : PAGNARD Alain

PROCURATION de : JANOUEIX Géraldine à CERBELOT Valentine

SECRETAIRE DE SEANCE : GIRARD Josette

I/RECRUTEMENT SAISONNIERS :

- **BAIGNADE BIOLOGIQUE** : le Conseil Municipal décide :
 - de recruter des agents devant assurer **la surveillance de la Baignade biologique**, pour la période d'été du 26/06/2015 au 30/08/2015 inclus :
 - **du 27/06 au 01/07/2015 inclus, du 03/07 au 31/07/2015 inclus = 207 Heures ½**
 - **le 01/08/2015 et du 25/08/2015 au 30/08/2015 inclus = 50 Heures**sur la base du 9^e échelon / Echelle 5 dans le grade d'Opérateur territorial qualifié des APS – INM 376 – IB 423
 - **le 02/07/2015 et du 02/08 au 23/08/2015 inclus = 143 heures**sur la base du 4^e échelon – Echelle 5 dans le grade d'Opérateur territorial qualifié des APS – INM 330 - IB 354.
- de recruter des auxiliaires à temps non complet, rémunéré sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle 3 – INM 316 (IB 330) dans le grade d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe, chargé d'effectuer **le ménage dans les locaux d'accueil, le local MNS et les sanitaires au 1^{er} étage du bassin** réparti comme suit :
 - **du 26/06/2015 au 30/07/2015 inclus : 36 Heures ½**
 - **du 31/07/2015 AU 15/08/2015 inclus : 15 H ½**
 - **du 17/08/2015 au 29/08/2015 inclus : 13 Heures**
- de recruter un auxiliaire à temps non complet rémunéré au 1^{er} échelon de l'échelle 3 – INM 316 (IB 330) dans le grade d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe, pouvant assurer **l'entretien du bassin, des plages et du site de la Baignade biologique** réparti comme suit :
 - **du 27/06/2015 au 31/07/2015 inclus : 36 Heures ½**
 - **du 01/08/2015 au 30/08/2015 inclus : 33 Heures**
- **de recruter des agents contractuels chargés de l'accueil à la Baignade biologique** et de les rémunérer au 1^{er} échelon de l'échelle 3 – INM 316 (IB 330) dans le grade d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe, réparti comme suit :
 - **du 27/06/2015 au 23/07/2015 inclus : 164 Heures**
 - **du 24/07/2015 au 12/07/2015 inclus : 121 Heures**
 - **du 13/08/2015 au 30/08/2015 inclus : 114 Heures ½**

- **CAMPING MUNICIPAL** : le Conseil Municipal décide :
 - de recruter des agents contractuels chargés de **l'accueil et l'entretien des locaux**, et de les rémunérer au 1^{er} échelon de l'échelle 3 - INM 316 (IB 330) dans le grade d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe, pour la période du 30 juin au 30 août 2015 inclus réparti comme suit :
 - du 30/06/2015 au 10/08/2015 inclus : 94 H ½
 - du 11/08/2015 au 30/08/2015 inclus : 44 Heures

II/ TARIFS REPAS A LA CANTINE MUNICIPALE - RENTREE SCOLAIRE 2015/2016 :

Le Maire fait part au Conseil Municipal du décret n° 2006-753 en date du 29/06/2006 (J.O. du 30/06/2006) concernant la liberté des prix en matière de tarif de la restauration scolaire.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** les tarifs des repas à la cantine municipale, applicables à compter de la rentrée scolaire 2015/2016 :
- **REPAS ENFANT : 2.65 € REPAS ENSEIGNANT : 4.95 €**

III/ MISE en PLACE du PRELEVEMENT AUTOMATIQUE des REDEVANCES ASSAINISSEMENT :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de faciliter les démarches des usagers, il est proposé de diversifier les moyens de règlement des factures d'assainissement.

La mise en place du prélèvement automatique permettrait de simplifier la démarche de règlement (en évitant les déplacements, les envois postaux et les risques de retard), de sécuriser les transactions et d'améliorer quantitativement et qualitativement le recouvrement des recettes.

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) garantit un accès gratuit au prélèvement automatique.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** la mise en place du prélèvement automatique pour le recouvrement des redevances d'assainissement.

IV/ CREATION REGIE de RECETTES LIEES aux ANIMATIONS ORGANISEES par la COMMUNE :

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des animations organisées par la Mairie, il est nécessaire de créer une régie de recettes.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de créer une régie de recettes ayant pour titres « recettes liées aux animations organisées par la Commune ».

V/ RECETTES LIEES aux ANIMATIONS ORGANISEES par la COMMUNE :

Le Maire expose que, dans le cadre de la régie de recettes créée portant sur la dénomination de « recettes liées aux animations organisées par la Commune », des objets pourraient être vendus par la Commune.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** la vente de tee-shirts ;
- **FIXE** les tarifs de vente suivants :
 - Tee-shirts enfant jusqu'à 10 ans inclus = 12 €
 - " adulte = 14 €

VI/ TARIFS REPAS PERSONNES EXTERIEURES/ ANIMATION de BULLES :

Le Maire expose au Conseil Municipal que, lors de l'anniversaire des 50 ans du bassin de baignade prévu le 18/07/2015, des repas vont être servis à des personnes extérieures à la Commune et une animation de bulles dans un bassin d'eau est organisée avec un animateur.

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité :

- **FIXE** le tarif des repas pour les personnes extérieures à la Commune de MARSAC, comme suit :
 - Enfant de - de 10 ans = 5 € Enfant + de 10 ans et Adulte = 10 €
- **FIXE** le tarif de la séance de bulles à 1 € ;
- **DECIDE** que le produit de ces repas et de cette activité seront collectés par les régisseurs nommés dans le cadre de la régie de « recettes liées aux animations organisées par la Commune ».

VII/ ADHESION à un GROUPEMENT de COMMANDE pour la REALISATION d'AGENDAS d'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE :

Considérant que la Commune de MARSAC a obligation de se mettre en conformité avec la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005 et ses décrets d'application, avec l'ordonnance de 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des ERP, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées et ses décrets d'application,

Considérant que la Communauté de Communes Bénévent – Grand-Bourg propose la constitution d'un groupement de commande pour ses communes membres et pour elle-même,

Considérant que la Communauté de Communes Bénévent – Grand-Bourg sera le coordonnateur du groupement,

Considérant que ce groupement présente un intérêt pour la commune de MARSAC au regard de ses besoins propres,

Sur proposition de Madame le Maire, après en avoir entendu son exposé, et après délibération, le Conseil Municipal, **DECIDE** :

- **l'ADHESION** de la Commune de MARSAC au groupement de commande pour la réalisation d'agendas d'accessibilité programmée,
- **de DESIGNER Mme Josette GIRARD** comme représentante de la Commune de MARSAC au sein de la Commission d'Ouverture des Plis constituée pour ce marché,
- **de S'ENGAGER** à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Commune de MARSAC est partie prenante.

VIII/ CREATION et SUPPRESSION de POSTE :

Le Maire expose au Conseil Municipal que, vu le nombre croissant d'élèves inscrits à la Cantine scolaire, il est nécessaire, à compter du 1^{er} septembre 2015, d'apporter une aide supplémentaire à l'agent ayant le poste de cantinière.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DECIDE**, à compter du 01/09/2015, la suppression du poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe créé sur la base hebdomadaire annualisée de 11 H 00 depuis le 01/09/2014 ;
- **DECIDE**, à compter du 01/09/2015, d'augmenter de 2 H 00 par jour scolaire, le temps de travail de l'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet chargé du temps périscolaire et de la garderie, soit un poste sur la base hebdomadaire annualisée de 12 H 50 ;
- **CHARGE** le Maire de pourvoir ce poste, éventuellement sous la forme contractuelle, conformément à l'article 3-3-4° de la Loi n° 84-53 du 26/01/1984. Dans ce cas, la rémunération sera basée sur le 1^{er} échelon de l'E3 ;
- **CHARGE** le Maire d'effectuer la déclaration de création de l'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Creuse ;
- **CHARGE** le Maire d'effectuer la saisine du Comité Technique Paritaire pour la suppression de poste.

IX/ MISE en PLACE EMPLOI d'AVENIR :

Le Maire propose au Conseil Municipal d'envisager l'embauche d'un salarié pouvant bénéficier d'un emploi aidé permettant de suppléer les employés communaux dans les tâches qui leur sont confiées.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** l'embauche d'un contrat aidé aux conditions suivantes :
 - **Contrat Unique d'Insertion ou Emploi d'Avenir pour l'entretien des bâtiments communaux, des espaces verts et de la voirie ;**
 - **Période d'un an renouvelable ;**
 - **A compter du 1^{er} JUIN 2015 ;**
 - **Durée hebdomadaire de travail de 35 heures.**

Cette délibération annule et remplace celle numérotée 2015/13 et ayant le même objet.

X/ F.D.A.E.C. 2015 :

Le Maire informe le Conseil Municipal de la répartition du FDAEC établie en réunion cantonale, au titre du programme 2015.

Le montant de la subvention attribuée par le Conseil Départemental s'élève à 5 971.33 € pour le financement de travaux d'accessibilité à l'Ecole et à la Mairie ainsi que la remise en état de l'allée principale du cimetière.

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **DECIDE**, dès l'attribution de la subvention, la programmation des travaux précédemment cités ;

- **DECIDE** le financement suivant :

Montant des travaux T.T.C.	23 880.06 €
Montant des travaux H.T.	19 900.05 €
Subvention F.D.A.E.C. : autres équipements :	5 971.33 €
Autofinancement :	17 908.73 €

- **SOLLICITE** le Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention au titre du F.D.A.E.C. 2015.

XI/ DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2015 :

Le Maire informe le Conseil Municipal de la répartition des recettes provenant des amendes de police entre les communes de moins de 10 000 habitants. Il propose de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante :

- Sécurisation de la sortie des écoles et du parking par la pose de panneaux de signalisation pour un coût prévisionnel estimé à 1 045 € H.T.

Le montant de la subvention attribuée par le Conseil Général s'élèverait à 718.50 € pour le financement de ces travaux.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** la programmation des travaux précédemment cités dès l'attribution de la subvention,
- **DECIDE** le financement suivant :

Montant des travaux T.T.C.		1 254.00 €
Montant des travaux H.T.	1 045.00 €	
Montant Subvention :	718.50 €	
Fonds libres = 1 254.00 € – 718.50 € =	535.50 €	

- **AUTORISE** le Maire à solliciter le Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention au titre des amendes de polices 2015.

XII/QUESTIONS DIVERSES :

1/ **Préparation 50^{ème} anniversaire piscine** : une réunion de travail aura lieu juste avant cette journée pour mettre au point les derniers détails de cette manifestation.

2/ **Compte-rendu des Commissions :**

- a) **Environnement du 13/05/2015** : l'ensemble du compte-rendu sera revu lors d'une prochaine réunion de Conseil. Dans un premier temps, il est décidé de :
 - mettre des bancs à disposition vers le terrain de basket ;
 - sortir de l'enceinte de la piscine, une table de ping-pong ;
 - revoir les marches du paysager pour cet été.
- b) **Des Jeunes du 06/06/2015** : les jeunes présents souhaiteraient :
 - 1 éclairage au terrain de basket et la mise en place de bancs,
 - 1 table de ping-pong à l'extérieur de l'enceinte de la Piscine,
 - la mise en place d'un volley-ball à l'étang et l'aménagement du terrain de pétanque avec installation d'un barbecue,
 - éclairage au niveau des barbecues,
 - 1 boîte à idées sera mise en Mairie pour que les jeunes puissent exprimer leurs idées,
 - Mme Valeen BARAUD informe qu'au niveau de la Communauté de Communes, une réflexion est menée pour les ados avec éventuellement, la mise en place de plusieurs sites,
 - Mme Marion PONSARD de l'Association « Creuse Toujours » indique que tous les mercredis, des activités pour les ados sont mises en place à FURSAC cotisation 10 € / an,
 - Se pose le problème du déplacement qui pourrait être étudié au niveau de la Communauté de Communes,
 - Valentine CERBELOT, Secrétaire de l'Association « la Récréation » et Noémie DEVAUD, Trésorière de l'Association « les Enfants de MARSAC » proposent d'organiser

ponctuellement des activités pour les ados et de les inviter à participer aux préparatifs des manifestations.

c) Enfance du 10/06/2015 :

- ECOLE :
- Effectif à la rentrée de septembre 2015 : 77 à 83 enfants inscrits
- Pour accueillir les tout-petits dans de bonnes conditions, la Commission propose l'achat de 5 lits superposés et 10 matelas
- Cimenter les sols du garage dans la cour de l'école
- CANTINE :
- Compte tenu de l'augmentation du nombre d'enfants susceptibles de manger à la cantine scolaire, la commission propose l'achat de mobilier et de matériel de cuisine supplémentaire : 2 tables de 120 x 80 cm ; 12 chaises ; 30 porte-manteaux ; 1 meuble pour ranger les serviettes ; 1 appareil électrique pour râper les légumes ; de la vaisselle (verres, assiettes, bols...)
- LOCAUX GARDERIE / ACTIVITES PERI-EDUCATIVES :
- La commission propose le remplacement de la moquette qui recouvre actuellement les planchers des locaux situés à l'étage par un revêtement lavable plus appropriée aux activités des enfants.